

[Retour au Dossier Organisationnel](#)**Sujets connexes**

[Proc#174 - Revue de direction](#)
[Proc#173 - Prise de décision](#)
[Proc#145 - Gestion des versions](#)

Proc#182 - Roadmap

Informations qualité

Suivi des modifications majeures		
Date	Auteur	Modifications
10 octobre 2026	Nicolas MARCHAND	Création : roadmap par version centrée sur les objectifs prévus, avec renvoi aux tickets, rapports de release, rapports qualité et cartographie ; bilan et approbation en AG élargie (écarts AUD-I-08087 et NF 552 n°7)
12 octobre 2026	Nicolas MARCHAND	Statuts alignés sur la page de l'exercice (en cours, partiel, fait) ; périmètre précisé : évolutions du logiciel, les actions non logicielles restant suivies dans la synthèse des audits
Suivi des approbations Cartographie fonctionnelle - fiche de la procédure		
Objet		Planifier les objectifs de chaque version de LoGeAs sur l'exercice et en suivre l'aboutissement, en renvoyant aux preuves de livraison.
Destinataires		- Validation des modifications : Responsable produit - Approbation du document : AG élargie

Principe

La roadmap décrit **ce qui est prévu**. Elle ne recopie pas ce qui a été livré :

- le détail d'une évolution est dans les tickets de développement et dans le rapport de release ;
- la validation d'une version est dans son rapport qualité ;
- l'impact sur le logiciel est dans la cartographie fonctionnelle.

La roadmap renvoie à ces documents par des liens et n'en reprend pas le contenu.

Chaque exercice a sa page roadmap, organisée **par version**. Chaque version comporte :

- un tableau de suivi : date prévue, date réelle, version définitive ([Proc#145](#)), lien vers le rapport qualité, notes ;
- ses **objectifs** : quelques grandes lignes, chacune avec sa justification (écart d'audit, demande client, obligation réglementaire ou décision de revue de direction) et son statut : prévu, en cours, partiel (à reprendre dans une version ultérieure), fait, reporté (vers quelle version) ou abandonné (avec la raison).

La roadmap porte sur les évolutions du logiciel. Les actions correctives d'audit qui ne modifient pas le logiciel (procédures, documentation, organisation) sont suivies dans la synthèse annuelle des audits ([exercice 2025-2026](#)).

Les non-conformités d'audit passent en premier, surtout lorsqu'elles se répètent. Les arbitrages

suivent la [Proc#173](#).

Mise à jour

1. **Préparation** : avant l'assemblée générale, le responsable produit prépare la roadmap de l'exercice suivant à partir des décisions de la revue de direction et des écarts d'audit encore ouverts.
2. **Revue de direction (AG)** : elle examine le bilan de la roadmap qui s'achève (objectifs atteints, reportés, abandonnés) et valide la roadmap suivante ([Proc#174](#)). L'AG élargie l'approuve.
3. **À chaque version** : le responsable produit remplit le tableau de suivi (date réelle, version définitive, lien vers le rapport qualité) et met à jour le statut des objectifs. Un objectif non atteint passe à une version ultérieure (« reporté ») ou devient « abandonné », avec la raison.
4. **Audits** : la roadmap est présentée aux auditeurs NF 203 et NF 552 avec les rapports vers lesquels elle renvoie. Elle sert de preuve du lien entre ce qui était prévu et ce qui a été livré.

Historique

Exercice	Roadmap
2026-2027	Roadmap 2026-2027

From:

<https://wiki-logeas.fr/certif/> - dokuwiki-certif

Permanent link:

<https://wiki-logeas.fr/certif/doku.php?id=certif:procedure:roadmap>

Last update: **2026/10/12 17:30**

